

# Ecole & syndicat



**SNUipp-FSU**  
Haute-Garonne

**flash 31**

Le site du SNUipp 31: <http://31.snuipp.fr>

**N° 3**  
**Décembre 2012**

Dispensé de timbrage

TOULOUSE CTC

Ce journal vous est envoyé grâce  
aux cotisations des syndiqués



**PRESSE**

DISTRIBUÉE PAR

**LA POSTE**

Déposé le 14/12/2012

## Rythmes scolaires : La réforme ne doit pas se faire sur le dos des personnels



Le premier scénario avancé par le ministre de l'Éducation nationale sur la réforme des rythmes a été revu suite à l'envoi de la lettre unitaire (SE UNSA, SGEN CFDT et SNUipp FSU) à notre initiative.

Cependant, les modalités de mise en œuvre du mercredi matin (compensation financière, place des animations pédagogiques, préservation des mercredis après-midi) restent à préciser.

Le SNUipp FSU a fait clairement savoir au ministre que certaines lignes ne devraient pas être franchies.

### Améliorer et baisser le temps de travail Pour que l'école change vraiment, il faut baisser le temps de service des enseignants des écoles qui est parmi les plus élevés de l'OCDE.

Le SNUipp-FSU demande que :

- le temps d'enseignement soit de 23h hebdomadaires
- les 108 heures annuelles (trois heures hebdomadaires) soient repensées pour permettre le temps du travail en équipe.
- le mercredi après-midi reste bien un temps personnel pour les enseignants des écoles



*Les résultats de l'enquête menée par le SNUipp-FSU le confirment, c'est d'une réforme globale dont l'école a besoin, dans une perspective de démocratisation, et non d'une réforme des rythmes dans un souci d'affichage politique.*

*Il y a donc nécessité de revoir :*

- ▶ les contenus d'enseignement proposés ;
- ▶ es conditions d'enseignement au sein de la classe (effectifs, types d'activités, alternance grands groupes/petits groupes...)
- ▶ la formation...

*Avant de parachever tout cela par les rythmes des élèves de façon globale sur la journée.*

*Pour autant, ce n'est pas la démarche actuellement est en œuvre.*

**Entre 1999 à 2012  
le point d'indice a augmenté de  
10 % et le coût de la vie de 22,3%  
un différentiel de 12% !**

### 800 h annuelles de classe

**Ce chiffre de 800h de classe est la moyenne européenne pour les élèves les plus âgés (700 heures en maternelle), le nombre de jours de classe étant de 181 en moyenne. Avec 828h (23 h hebdo), 180 jours (36 semaines x 5 jours), les revendications que nous portons sont donc tout à fait légitimes.**

SNUipp-FSU 31 -52 rue Jacques Babinet - 31100 TOULOUSE - Tél : 05.61.43.60.62 - Fax : 05.61.43.60.69 - Email : [snu31@snuipp.fr](mailto:snu31@snuipp.fr)  
Ce journal vous est envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp 31. Conformément à la loi du 06/01/1978, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp 31

Dir de Pub: L. CADRELS  
CPPAP: 0914 S 070 80  
ISSN: 1241-025X  
Imprimé par nos soins -  
Prix : 0,40 € Bimensuel

## La FSU contre l'austérité

La Fsu s'oppose aux politiques d'austérité et s'est donc opposée à la ratification du Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG). La crise de la dette publique est la conséquence d'une orientation néolibérale de l'Union Européenne, basée sur la toute puissance des marchés, sur les dumping fiscaux et sociaux, sur une fuite en avant productiviste et sur une politique d'affrontement économique entre États.



**A l'opposé de cette logique, la FSU appelle à une Europe fondée sur la démocratie, la solidarité, la justice sociale et le souci de la transition écologique. A cette fin, il faut sans plus attendre libérer les États du pouvoir des marchés financiers** en donnant aux États de la zone Euro le droit d'emprunter directement auprès de la BCE, en taxant les transactions financières et en interdisant les transactions spéculatives sur les matières premières, en établissant un contrôle public des banques et séparant les banques de dépôt et d'investissement. Il faut un audit citoyen des dettes et en annuler une partie.

Il faut lancer à l'échelle européenne et dans chaque État une politique de développement d'emplois utiles socialement et écologiquement : engager la transition écologique, relancer la réduction du temps de travail et abaisser l'âge de départ en retraite.

Il faut une coordination effective des politiques économiques en Europe, une solidarité réelle entre les nations et une politique fiscale assurant une redistribution, pour la justice sociale et le financement des services publics à hauteur des besoins.

**Pour la FSU, face à la gravité de la crise, à la fuite en avant néolibérale et aux stratégies qui visent à diviser les populations au risque du repli national et xénophobe, le mouvement syndical doit porter unitairement des revendications rompant avec les politiques d'austérité.**

**E** Dure période que celle d'aujourd'hui.  
**D** La crise et la dette sont instrumentalisés pour fragiliser les plus faibles et servent aux gouvernements à mener les politiques d'austérité.  
**I** Pour la 3ème année consécutive nos salaires sont gelés et reculent même avec l'augmentation des cotisations et l'inflation.  
**O**

Plus que jamais, les Professeurs des Écoles et Instituteurs sont déclassés socialement. Ils sont parmi les moins bien payés des pays de l'OCDE.

Le dernier rapport montre que le salaire des enseignants ayant 15 ans d'ancienneté a diminué de 8% entre 2000 et 2010, une exception mondiale avec le Japon ! Durant cette même période, le salaire moyen de l'OCDE a lui augmenté de 22% !

**Après 15 ans d'exercice, les enseignants français du primaire touchent près de 4000 euros de moins par an que la moyenne des enseignants des pays de l'OCDE, soit plus de 320 euros par mois !** Enfin, 60 % des professeurs des écoles partent en retraite sans avoir atteint le 11ème échelon.

**Et les propos du ministre annonçant un jour de travail supplémentaire sans compensation salarial dans ce climat sont vécus comme une provocation.**

La première reconnaissance pour les enseignants c'est l'augmentation de leur salaire. D'urgence, il faut un rattrapage pour nos salaires, l'augmentation du point d'indice et l'allègement du temps de travail.

### SOMMAIRE

Page 1 : rythme ; Pages 2 : austérité, indemnités, le snu 31 kifékoï ? Page 6 : édito, mariage pour tous ; Page 3 : socle, maternelle et formation ; Page 7 et 8 : Se Rased, Éducation Prioritaire ; Page 4 et 5 : syndiquer au SNUipp FSU 31 les promos késako ; Traitement et

## Mariage pour tous : un vrai débat sur la laïcité

Les récents rassemblements contre le projet de loi gouvernemental sur le mariage pour toutes et tous, à l'appel de mouvements réactionnaires et conservateurs qu'ils soient politiques ou religieux sont l'expression d'une offensive de ceux qui se prétendent garants de l'ordre moral. Ce sont les mêmes qu'il a fallu combattre pour obtenir le droit à la contraception, à l'avortement, au divorce et au PACS.

Exigeons une laïcité de liberté, qui donne le droit du mariage aux homosexuels n'enlevant rien aux hétérosexuels, et n'obligeant en rien quiconque. Personne ne songe à obliger quelque culte que se soit à organiser une cérémonie religieuse célébrant un mariage de personnes de même sexe. 6 pays européens ont légalisé le mariage pour tous (Belgique, Pays Bas, Espagne, Suède, Portugal, Danemark) sans que les fondements de la société soient remis en cause.

Le SNUipp FSU porte l'égalité de droits quels que soient le genre et l'orientation sexuelle. Il est de tous les combats pour une égalité de faits en menant une vraie lutte contre l'homophobie dans tous les domaines.

*au moins quand on empêche leur amour on ne se fait pas la guerre*



## École du socle ou culture commune ?

L'échec scolaire est insupportable. Certains ont cru voir dans la mise en place « d'un socle commun de compétences et de connaissances », le moyen de garantir à chaque élève de quitter le système scolaire avec un minimum sociétal pour s'en sortir dans la société actuelle.



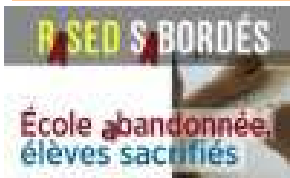
**Mais en quoi le fait d'inscrire dans la loi un minimum vital garantit-il la résolution de la difficulté scolaire ?** En effet, le socle ne dit rien sur les moyens supplémentaires et les évolutions pédagogiques et de fonctionnement nécessaires à cet objectif. Sans cela, le problème reste entier. Avec « socle » ou sans « socle ».

Ensuite, l'idée même du socle définit un tri entre nos élèves. Ceux à qui on assigne « le socle commun » comme ambition, et ceux qui ont pour objectif l'acquisition de l'ensemble du programme. Inégalités donc, que le socle ne résout en aucun cas, et qu'il risque même fortement de renforcer dans une école qui deviendrait à deux vitesses.

La FSU défend, face au socle, l'idée d'une culture commune pour tous, qui part d'un principe éducatif fondamental : **tous les élèves sont capables et c'est à l'institution de leur donner les moyens de réussir.**

La culture commune est bien évidemment à travailler, dans le premier et dans le second degré, pour aplanir les différences actuelles entre pratiques culturelles et pratiques scolaires, pour donner un contenu permettant l'émancipation de chacun, en allant vers des pratiques permettant à chaque élève de s'investir pleinement dans la réalisation de ses apprentissages. **A côté de la référence à l'individu, il ne faut pas oublier la référence à la citoyenneté. Il faut repenser les relations entre école et culture.**

**Pour la FSU, il est hors de question de renoncer à une haute ambition pour tous les élèves. Il faut construire l'école de tous. Il faut une culture commune pour tous.**



### Pour le rétablissement et le développement des Rased

En Haute Garonne, des RASED de circonscription ont été mis en place avec les « survivants », composés d'un maître E, d'un maître G et de 2 à 5 psychologues pour chacune des 20 circonscriptions.

L'organisation du RASED s'est concrétisée au début de l'année, « au mieux » par une note de service de circonscription qui permettait le respect du cadre réglementaire, au pire par des demandes et préconisations orales s'avérant particulièrement confuses au regard des missions de 2009, remettant en cause les identités professionnelles et imposant un contexte de travail parfois surréaliste.

#### Une identité professionnelle non reconnue et malmenée

La tendance de ces diverses organisations va dans le sens d'un glissement des pratiques spécialisées vers le pédagogique. L'expertise, le conseil, la co-intervention avec l'enseignant de classe, souvent sans prise en compte des spécificités E et G, représentent pour l'essentiel les modalités d'interventions. Pour les psychologues, un recentrage sur les dossiers MDPH risque de constituer la seule mission dans certains secteurs.

#### Frustration et colère

Difficulté à faire respecter son identité professionnelle, frustration liée à l'impossibilité de répondre aux demandes des collègues, impossibilité de prendre concrètement en charge les élèves, tout cela nourrit perte de sens, découragement voire souffrance au travail. Le silence assourdissant sur la question des RASED tant de la part du rapport sur la refondation que du ministère n'est pas là pour rassurer. Il signifie que rien ne se fera sans l'intervention opiniâtre des personnels.

## Éducation prioritaire

Dans le cadre de la refondation, de nouveaux textes réglementaires devraient voir le jour afin de clarifier dispositifs et sigles qui se sont accumulés.

Le ministre a annoncé la fin des labels pour mettre fin à la stigmatisation des établissements. Il serait question de redéfinir les aides à apporter aux établissements en fonction de leurs spécificités territoriales, scolaires et sociales. Il annonce aussi des moyens supplémentaires en éducation prioritaire et de nouveaux dispositifs d'accompagnement : dotations pluriannuelles à partir de critères à définir, volonté de stabiliser les équipes avec amélioration des conditions de travail (décharges horaires).

**Pour le SNUipp-FSU, il faut un label national qui inclut territoires urbains et ruraux. La politique d'éducation prioritaire a besoin d'un cadre national fort.**

Enfin, il faut des leviers efficaces pour lutter contre les difficultés scolaires :

- la baisse significative du nombre d'élèves par classe
- la présence effective de RASED complets avec des enseignants spécialisés formés
- une scolarisation de qualité des moins de trois ans
- un accompagnement des équipes dans leurs projets
- la mise en œuvre du « plus de maîtres que de classes ».

Nous continuons également de demander l'abandon du dispositif ECLAIR qui met en place une école de la dérogation tout azimut et du management des personnels.

L'éducation prioritaire concentre les difficultés, c'est là que doit se jouer une grande partie des progrès que l'école doit accomplir pour permettre vraiment la réussite de tous les élèves. Cela ne doit pas se faire au détriment des autres secteurs car partout, sur tout le territoire, la crise entraîne son lot de souffrances sociales et de difficultés scolaires.

# Les promotions : kesako ?

*Avec les décisions prises par les gouvernements successifs de geler le point d'indice pour l'ensemble des fonctionnaires, les promotions deviennent le seul moyen de maintenir, voire d'augmenter notre pouvoir d'achat.*

*Pour le SNUipp, le système actuel entraîne des différences de traitement considérables entre un-e enseignant-e qui franchirait tous les échelons à la vitesse la plus rapide et un-e autre qui n'avancerait qu'à l'ancienneté (plus de 30 000 € d'écart sur l'ensemble de la carrière). Le SNUipp revendique l'avancement automatique de tous-tes au rythme le plus rapide comme c'est le cas pour d'autres corps de la Fonction Publique, notamment celui des IEN. Nous exigeons également la refonte de la grille indiciaire qui doit comporter une seule classe avec un indice terminal de 783 (échelon le plus haut de la hors classe)*



Le tableau d'avancement est établi par l'IA. La détermination des promus est examinée par la C.A.P.D. de fin janvier.

**Pour être promu(e), il faut être promuable :**

Être promuable, c'est avoir, au cours de la période considérée, la durée requise dans l'échelon pour être susceptible de passer à l'échelon supérieur.

**Seule une partie sera promue à chaque échelon : les 30 % les mieux classés passeront au grand choix, les 5/7èmes autres au choix, le reste des collègues passera à l'ancienneté. Les promouvables non promus devront attendre pour un rythme forcément moins rapide...**

**Barème des promotions dans le 31:  
2A + M**

**A = AGS (ancienneté générale des services) :**

**M = moyenne des notes obtenues dans les 3 dernières années. En cas de notation antérieure, un correctif s'applique.**

## Professeurs des Écoles

Éch.	Ind.	Grand choix		Choix		Ancienneté	
		Durée Ech.	Barème dernier promu	Durée Ech.	Barème dernier promu	Durée Ech.	Barème dernier promu
11	658	3a	88,934	4 a 1/2	80,826	5a 1/2	45,228
10	612	3a	76,212	4a	63,862	5a	56
9	567	2a 1/2	62,256	4a	50,494	4a 1/2	45
8	531	2a 1/2	41	3a	40,5	3a 1/2	35,956
7	495	2a 1/2	33,5	3a	33,95	3a 1/2	26,5
6	467	2a 1/2	26,934	3a	25,516	3a 1/2	19
5	453	2a	20,5			2a 1/2	13,666

## Instituteurs

Éch.	Ind.	Choix		Mi-Choix		Ancienneté	
		Durée Ech.	Barème dernier promu	Durée Ech.	Barème dernier promu	Durée Ech.	Barème dernier promu
11	515	3a	61,422	4 a	63,466	4a 1/2	
10	469	2a 1/2		4a	53,928	4a 1/2	51,078
9	441	2a 1/2		4a		4a 1/2	

### Exemple :

Un PE au 7e échelon depuis le 01.01.2011 sera promuable au Grand Choix au 01.07.2013. Sa possibilité de promotion sera examinée par la C.A.P.D. au titre de l'année scolaire 2012-2013.

Il sera « en concurrence » avec ses collègues promouvables au Grand Choix au même échelon sur la même période. Seuls 30 % des promouvables au Grand Choix seront effectivement promus au 8e en application d'un barème départemental.

S'il n'est pas promu en juillet 2013, notre PE sera à nouveau promuable au 8e échelon, cette fois-ci au Choix (nouvelle compétition) au 01.01.2014.

50 % des promouvables au choix seront promus. Si son barème ne s'avérait pas suffisant, notre PE passerait alors automatiquement au 8e échelon, à l'ancienneté, le 01.07.2014.

Sur le site du <http://31.snuipp.fr>

Promuable ? Calculez votre barème, fiche délégué du personnel...

## Valeur point

Traitement indice éch x va

## Au

Activ

Instituteurs et PE

Instituteurs

PE

PE hors classe

## Inde

Instituteurs et PE

Travaux le compte d

Taux de

Instituteurs, PE, PE

Taux de l'he

Instituteurs, PE, P

## Indemnités d

PE spécialisé, maît

SEGPA, Psycholog

non cumulable avec

## Indemnité

Indemnités SEG

1558.68 € / an

## Ind

École maternelle

1295,62 + 20

€ par an + 50

Il faut ajouter la p

€ en ZEP, 450 ECL

ZEP, 900 ECLAIR)

ZEP, 1350 ECLAIR

Les instituteurs et P

touchent les indem

de 50 % soit 1943,

## Principa

Démarch

Avancement

CAFIPEMF

CAPA-SH

Changer de

département

Congé de forma

Directeur d'écol

Disponibilité

Formation conti

Temps partiel

Mouvement

Professeur des

- liste d'aptitude

Psychologue sta

# Traitements et indemnités

Point d'indice 4.63 brut par mois

Point brut = valeur du point d'indice.

Sont retirés du traitement indiciaire brut :

- ▶ Retraite : 8,39 % du traitement brut
- ▶ CRDS : 0,5% (sur 98,25 % de tous les revenus)
- ▶ CSG : 7,5% (sur 98,25 % de tous les revenus)
- ▶ Contribution solidarité : 1% de (traitement brut)

Autres indemnités	
Indemnités péri-éducatives	
	23.53 € / H
Soutien scolaire	
	24.20 € / H
	27.20 € / H
	29.92 € / H
Indemnités ZEP et CLIN	
	1149.84 € / an

Indemnités supplémentaires pour les collectivités locales (€)	
L'heure d'étude surveillée	
19.45, 21.85, 24.04	
L'heure de surveillance (cantine)	
10.37, 11.66, 12.82	

**Indemnité de fonction particulière**  
 Pour le formateur (sauf CPAIEN), CPD EPS, Réseau, commissions : **834.12 €** par an  
 (une NBI).

**Indemnités personnelles spécialisées**  
 CAPA, EREA, CNED, UPI, CI relais  
 Paiement trimestriel

Indemnités direction	
Primaire et élémentaire et étblt spé	
% école en ZEP : 1554,74€	
% école en ECLAIR : 1943, 43 €	
<b>Montant variable</b> : 1 à 4 classes 300 € (360 € en ECLAIR), 5 à 9 classes 600 € (720 € en ECLAIR), 10 classes et plus 900 € (1080 € en ECLAIR)	
Les enseignants nommés par intérim plus d'un mois ont des indemnités de charge administrative majorées de 43 € et 2332,12€ en ZEP.	

Bonifications indiciaires (points d'indice)	
Bonification indiciaire direction d'école	
Classe unique	3
2 à 4 classes	16
5 à 9 classes	30
10 classes et plus	40
Autres ...	
Instituteurs spécialisés, Cafipemf, Capsais	15
Instituteurs CPD-EPS, MFAIEN	41
Directeur adjoint SEGPA	50

Nouvelle Bonification Indiciaire cumulé NBI 50 pts	
Instituteurs et PE spécialisés	27
Directeurs d'école cumulable avec bonification ind.	8
Coordonnateurs ZEP	30
Enseignants en classe relais	30
Enseignants exerçant en CLIN	30

Indemnités ZIL et BD	
moins de 10 km	15.20 € / jour
10 à 19 km	19.78 € / jour
20 à 29 km	24.37 € / jour
30 à 39 km	28.62 € / jour
40 à 49 km	33.99 € / jour
50 à 59 km	39.41 € / jour
60 à 80 km	45.11 € / jour
tranche de 20 km en + :	6.70 €/jour

Prestations sociales		
PAJE (prestation d'accueil du jeune enfant) Sous condition de ressource (revenus 2010)		
Situation	1 revenu	isolés ou 2 revenus
1 enfant	34103	45068
2 enfants	40924	51889
3 enfants	49109	60074
Par enfants en +	8185	8185
Le montant de la prime de naissance en cas d'adoption		912.12 € 1824,25 €
Allocation de base		182,43 €

## Barèmes des actes administratifs de l'année scolaire

Acte	Remarques	Barèmes - conseils
Inscription	CAPD en janvier	<b>Barème : (2 X AGS) + Note</b>
Inscription	Ouverture registres Juin.	Il faut justifier de 5 années de service effectif d'enseignement à temps complet au 31/12 de l'année au titre de laquelle est organisé l'examen
Inscription	Circulaire et demandes : déc janvier, CAPD en mars	<b>Barème : AG + Note + Ancienneté ASH</b> AG : 0,5 point/an ; Ancienneté ASH: 2 pts/an avant CAPA SH 1 point/an après
Inscription	permutations informatisées: novembre; résultats mars	Note parue au BO
Inscription	Circulaire en novembre demande en décembre	A notre demande, l'antériorité des candidatures est prise en compte. Ensuite, l'ancienneté départage les candidats.
Inscription	demande nov CAPD février	La liste d'aptitude est départementale et annuelle. Entretien valable pendant 2 ans après la 1 <sup>ère</sup> inscription.
Inscription	Demande mars au plus tard	<b>Si dispo refusée, saisir les élus SNUipp à la CAPD.</b>
Inscription	CAPD nov	<b>Barème : (AGS : 2) - (nbre de jours déjà effectués X 3)</b>
Inscription	Demandes fin mars	Nous comptons obtenir le retour du droit au 75% pour tous et le 80 %
Inscription	participation mars, CAPD : mai	Le SNUipp assure des permanences à la section et dans différents secteurs du département. <b>N'hésitez pas à nous contacter pour toute information.</b>
Inscription	Candidatures pour février CAPD juin	<b>Barème : AGS +( note X 2) + bonifications</b> + 5 si diplôme, +3 ZEP + 1 direction
Inscription	Dossier fin décembre CAPD : mars / avril	<b>Barème : AG + Note + Ancienneté ASH</b> <b>Conditions</b> : licence de psychologie, 3 années de service effectif

## Le SNUipp FSU 31 : Kisé kifékoï ?

### Vos délégués du personnel

Commission Administrative Paritaire Départementale :

Esméralda PANADERO  
 Laurent CADREILS  
 Michèle SAVE  
 Jean Philippe GADIER  
 Agnès HENNION  
 Caroline GRISOLIA  
 Frédéric LEJEUNE  
 Véronique KONTOWICZ  
 Patrice SOULIE  
 Robert MARINE  
 Christiane DESPLATS-FONVIEILLE  
 Michel BESSIERES

Comité Technique Spécial Départemental :

Laurent CADREILS  
 Jean-Philippe GADIER  
 Agnès HENNION  
 Frédéric LEJEUNE  
 Michèle SAVE

Comité Hygiène et Sécurité

Condition de Travail Départemental :

Jean-Philippe GADIER  
 Patrice SOULIE

Comité Départemental d'Actions Sociales :

Esméralda PANADERO  
 Annie SEMPE

La section du Snuipp 31 est ouverte de 8h15 à 18h15, vous trouverez toujours un militant pour répondre à vos questions.

### Comment ?

☎ 05 61 43 60 62

✉ [snu31@snuipp.fr](mailto:snu31@snuipp.fr)

🏠 52 rue Jacques Babinet  
 31100 Toulouse

### Une question ?

#### Qui demander ?

Début de carrière :

Alexia SEGUIN et Agnès HENNION

Précaire :

Jean Philippe GADIER et Agnès WUYAM

Administratif et Juridique :

Patrice SOULIE

Droits et Libertés et RESF :

Françoise ZAMUNER

Retraite, Situation médicale et sociale :

Esméralda PANADERO

ASH-RAISED :

Véronique KONTOWICZ

## L'école maternelle : une grande école !

L'école maternelle a constitué un « réservoir » de postes dans lequel l'administration a largement puisé afin de mettre en œuvre la réforme de l'État via la RGPP. La chute des effectifs en maternelle a également servi d'argument fallacieux à l'administration pour justifier les nouvelles suppressions de postes au nom de prétendues « erreurs » de prévisions d'effectifs. Les chiffres démontrent que nous avons raison de dénoncer cette manipulation et d'alerter sur la gravité de la situation.



### Démographie en forte progression, effectifs en maternelle en nette diminution en Haute Garonne.

C'est la conséquence des suppressions de postes permises par des modifications de règles (enfants nés au premier trimestre). De 2007 à 2009 l'école maternelle a perdu 27 postes.

**Scolarisation des 2 ans** : de 31% en 2003 elle chute à 5% en 2011 (19 100 enfants n'ont pu en bénéficier)

**Scolarisation des 3 ans** : - 7,36% en moins de 10 ans (7 000 enfants).

### Condition d'accueil, injonctions, primarisation : il faut tout changer :

La scolarisation des 2 ans, surtout dans les milieux défavorisés, améliore sensiblement la réussite des élèves. Mais les conditions d'accueil dans des classes surchargées en limitent les effets positifs.

S'ajoutent à cela les **programmes** de 2008 et les **injonctions** de la hiérarchie ; l'ensemble a conduit à des pratiques empruntées à l'école élémentaire (productions écrites, évaluations, place accordée au lire écrire au détriment des jeux et manipulations...). Cette « **primarisation** » a été pointée par un rapport de l'Inspection Générale. Ceci a bénéficié surtout aux élèves issus des milieux favorisés. Le rapport formule des préconisations : formation initiale et continue de qualité prenant en compte la spécificité professionnelle de l'enseignement en maternelle, rythmes, relations parents, mobilisation de l'institution, ...

A la veille de l'écriture d'une nouvelle loi d'orientation, la place de l'école maternelle dans le système éducatif est un enjeu majeur pour une véritable démocratisation du système. Il ne s'agira pas seulement de « corriger » les dégâts produits par les politiques précédentes, mais de donner tous les moyens nécessaires à une véritable politique ambitieuse qui reconnaisse les spécificités de l'enseignement en maternelle.

## Formation et concours : 3 versions, 3 à revoir

**Consulter le détail des modalités des 3 concours 2013 et 2014 :**

<http://31.snuipp.fr/spip.php?article1138>

On s'attendait à une transformation profonde de la formation des enseignants, à la hauteur d'une "refondation" de l'École. Et on nous propose un retour en arrière...

### Recrutement en M1 : on ne peut pas s'en satisfaire

En 1<sup>ère</sup> année : bachotage axé sur le concours sans formation professionnelle.

En 2<sup>ème</sup> année : seule année de formation professionnelle (où est donc le progrès ?) + formation de M2 + réalisation du mémoire de recherche.

Un risque est que le niveau du master soit « adapté » pour limiter le nombre de collés et assurer ainsi un recrutement suffisant. Un autre est que les « reçus collés » n'aient aucune perspective. Quelle orientation en cas d'échec au concours en fin de M1 ?

Une autre difficulté est le statut des étudiants de M2 lauréats des concours, à la fois étudiants et fonctionnaires-stagiaires relevant d'une double autorité (État et Université) avec des conflits prévisibles entre elles. Qui pilotera ?

Si le projet de concours en M1 était maintenu, on verrait un gouvernement de gauche qui renoncerait à améliorer la formation par rapport aux anciens IUFM.

### Les pré-recrutements sont nécessaires pour :

- Démocratiser l'accès au métier d'enseignant qui est aujourd'hui inaccessible pour un grand nombre d'étudiants, notamment ceux des milieux populaires
- Attirer des étudiants vers le métier d'enseignant et ainsi faire face à une crise de recrutement dans les académies déficitaires pour le premier degré.
- Améliorer la formation des enseignants et des CPE en donnant le temps de faire des études dans de bonnes conditions, en réduisant l'absentéisme en cours et en conduisant à un temps de formation plus long et de meilleure qualité.
- Permettre à des candidats n'ayant pas suivi un cursus universitaire de préparer un concours et de se former au métier enseignant.



# C'est décidé, je rejoins le SNUipp !

## Pourquoi se syndiquer ?

- Ben, pourquoi pas...!!!
- Râler tout seul dans son coin, ça peut fatiguer et devenir lassant. A plusieurs, c'est plus encourageant. A plusieurs et organisés, ça peut devenir efficace. **Très nombreux et organisés, c'est très efficace.**

## Pourquoi au SNUipp-FSU ?

Afin de contribuer :

- À la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités
- Au développement du Service public d'éducation
- Au maintien de l'unité de la profession dans un SNUipp indépendant, unitaire, pluraliste et démocratique.

**Le SNUipp, grâce au vote de la profession, est le premier syndicat dans les écoles de la Haute-Garonne et de France.** C'est le nombre de ses adhérents qui fait aussi sa force face à l'administration et au ministère.

**Se syndiquer**, c'est être informé-e et suivre l'actualité professionnelle en recevant les infos départementales et nationales du SNUipp et de la FSU.

**Se syndiquer**, c'est aussi la possibilité de participer aux décisions, de s'investir à son rythme : bref, d'être un acteur de l'évolution du métier et du mouvement social, plutôt que de le subir...

**Il faut le rappeler : les cotisations de ses adhérents sont le seul moyen de financement des actions, des publications et du fonctionnement du SNUipp 31 et, par là même, le garant de son indépendance !**

Bien sûr, les délégué-es du personnel du SNUipp défendent et soutiennent l'ensemble des collègues syndiqués et non-syndiqués. Mais ne nous y trompons pas ! Leur action, notamment auprès de l'administration, sera d'autant plus efficace qu'un grand nombre de syndiqués leur apportera son soutien.



## Pour se syndiquer

1. Remplissez le bulletin d'adhésion.
2. Choisissez le mode de paiement :
  - ◆ Paiement en une fois par chèque à l'ordre du SNUipp 31
  - ◆ Paiement fractionné de 2 à 5 chèques à l'ordre du SNUipp 31
  - ◆ Prélèvement automatique : 5 prélèvements maximum. Remplir et signer l'autorisation de prélèvement ci-dessous et joindre un RIB.
3. Renvoyez-le tout au SNUipp 31 ou remettez-le à un responsable de votre secteur.

### AUTORISATION DE PRELEVEMENT

J'autorise l'Établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la Situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement je pourrais en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

N° NATIONAL D'EMETTEUR

405 745

NOM, PRENOM ET ADRESSE DU DEBITEUR

NOM, PRENOM ET ADRESSE DU CREANCIER

**SNUipp 31**  
**52 rue Jacques Babinet**  
**31 100 TOULOUSE**

COMPTE A DEBITER

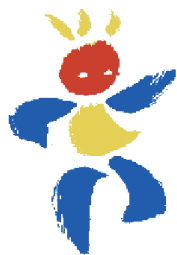
NOM ET ADRESSE POSTALE DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER

CODES		N° du compte	Clé R.I.B
Etablissement	Guichet		

Prière de renvoyer les deux parties de cet imprimé au créancier, sans les séparer, en y joignant obligatoirement un relevé d'identité bancaire (R.I.B) ou de caisse d'épargne (R.I.C.E).

DATE :

SIGNATURE :



# SNUipp/FSU 31

2012-2013

BULLETIN D'ADHÉSION

BULLETIN DE RÉADHÉSION

à retourner au SNUipp FSU- 52 rue Jacques Babinet - 31100 TOULOUSE

Nom d'usage : ..... Prénom : ..... Nom : .....

Date de naissance : ..... Téléphone : ..... Mail : .....

Adresse personnelle : .....  
.....

Etablissement d'exercice (nom, type, commune) : .....

Corps (2) :  Instit  Prof d'école  PEGC  Retraité  Assistant d'éducation  AVS..... à (1) Titre Pro - Titre Définitif

Date sortie IUFM : ..... Temps partiel (2) :  oui  non Pourcentage (2) :  50%  62,5%  75%

Échelon : ..... Fonction (adjoint, directeur, ZIL... ) : .....

Montant de la cotisation : .....

Mode de paiement (2) :

un chèque : CCP – autre : .....

paiement fractionné (3 chèques).....

prélèvement automatique (2) (3)  2 fois

3 fois

5 fois



(1) entourer la bonne mention

(2) Cocher

(3) Joindre un RIB et remplir une autorisation et une demande de prélèvement (prélèvements de novembre à juillet )

## Nous contacter pour toute autre modalité de règlement

Je me syndique au SNUipp/FSU 31, enfin de contribuer à la défense des Intérêts matériels et moraux des personnels, actifs et retraités, au développement du Service public d'Education, au maintien de l'unité de la profession.

Je demande au SNUipp 31 de me communiquer les Informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6.01.1978. Cette autorisation est révoquée par moi-même et par écrit dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp 31.

**Si j'opte pour le prélèvement automatique, je suis informé(e) que je recevrai au début de chaque année scolaire un courrier du SNUipp m'informant que mon prélèvement automatique sera reconduit en l'absence d'avis contraire ou de réponse de ma part dans un délai de quinze jours.**

Date : .....

Signature

## Montant des cotisations 2012 / 2013

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteur adjoint				115 €	118 €	120 €	123 €	129 €	136 €	144 €	159 €
Prof école adjoint			122 €	129 €	136 €	145 €	153 €	165 €	176 €	190 €	204 €
Prof école h. classe	153 €	174 €	185 €	198 €	215 €	229 €	241 €				

Direction	2 à 4 cl: +5 €	5 à 9 cl : +9 €	10 cl et plus : +12 €
	SEGPA : +15 €		EREA: +35 €

Retraité	moins de 686 € : 76 €	de 686€ à 914 € : 80 €	de 914€ à 1143€ : 90 €
	de 1143€ à 1372€ : 107 €	de 1372€ à 1700 : 124 €	plus de 1700 : 130 €

Temps partiel	proportionnel au temps partiel (cotisation x taux) minimum 76 €	Disponibilité Congé parental	76 €
Congé formation	85% de la cotisation	Si vous êtes imposable, la cotisation syndicale ouvre droit à une <b>déduction fiscale de 66 %</b> . Pour une cotisation de <b>150 €</b> vous bénéficiez d'une déduction de <b>99 €</b>	
IMF	auprès IEN : + 12 € IUFM : + 8 €		
ASH spécialisé	+ 8 €		
Stagiaires	80 €		
Assist. Educ - AVS	31 €		